





Limoges, le 29 mars 2024

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE** 

POLE SANTE ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : Karine MADARASSOU

**2**: 05 55 11 54 67

Courriel: <u>ARS-DD87-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr</u>

Nos réf.: DD87-A-24-02-02906

Limoges Métropole Communauté Urbaine Pôle aménagement et mobilités durables Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière 19 rue Bernard Palissy - CS 10001 87031 LIMOGES Cedex

Objet: modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Bonnac-la-Côte.

Par courriel en date du 16/02/2024, vous me demandez mon avis sur le dossier relatif à la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Bonnac-la-Côte.

Cette modification porte sur la suppression de l'emplacement réservé n°3 suite à l'abandon du projet d'aménagement du virage et du carrefour.

Cette suppression permettra la réalisation de nouveaux projets des concessionnaires.

Ce projet est implanté dans la zone de vigilance des retenues de Beaune 1 et 2 dont la protection sanitaire a fait l'objet des arrêtés de DUP en date du 18 décembre 2007 et du 25 juin 2010.

Ce projet n'est pas de nature à impacter la qualité de l'eau brute pompée.

J'ai donc l'honneur de vous faire connaître que j'émets un avis favorable au dossier transmis.

Le Responsable du pôle bi-départemental santé environnement de la délégation départementale de la CREUSE et HAUTE-VIENNE, de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,

Clément DAIGNAN